

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD20

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 58

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« départementale ou à la fédération interdépartementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une redondance.